REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2147

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Economie sociale et solidaire - Attribution de subventions à organismes Locaux Motiv', Chambre régionale de l'ESS, MIETE et ANCIELA, pour leur programme d'actions 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2147

commission principale :	développement économique, numérique, insertion et emploi
objet :	**Economie sociale et solidaire - Attribution de subventions à organismes Locaux Motiv', Chambre régionale de l'ESS, MIETE et ANCIELA, pour leur programme d'actions 2017**
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) représentent aujourd'hui 12,2 % des entreprises de la Métropole de Lyon et 9,2 % des emplois. Ils sont donc une composante essentielle du développement économique du territoire.

Ce modèle entrepreneurial spécifique crée plus d'emplois que l'économie classique : entre 2011 et 2014, l'emploi a augmenté de 3,8 % dans l'économie sociale, quand il ne progresse que de 1,8 % dans le secteur privé classique à l'échelle de la Métropole.

Plusieurs organismes, œuvrant dans ce secteur, sollicitent le soutien de la Métropole pour leur action en matière de promotion et d'innovation sociale au cours de l'année 2017 : Locaux Motiv ; la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire ; la Maison des initiatives de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE) ; ANCIELA.

II - Objectifs

La Métropole a adopté un nouveau programme de développement économique pour la période 2016-2020, qui promeut, notamment, un développement économique solidaire et exemplaire de son territoire.

De même, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi 2015-2020 (PMI'e) porte l'objectif de soutenir les structures d'insertion par l'activité économique pour faciliter le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

L'économie sociale et solidaire participe de ces différents objectifs en conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités et en promouvant un modèle de développement "inclusif" qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social.

Le soutien apporté par la Métropole, en complémentarité avec l'action des Communes, s'organise autour de 3 axes :

- promouvoir et faire connaître l'ESS, promouvoir les pratiques les plus performantes auprès du grand public et animer les acteurs de la promotion autour de projets collectifs,

- soutenir l'innovation sociale et structurer des filières répondant aux enjeux des territoires de la Métropole, développer les coopérations entre les acteurs (ESS et hors ESS), accroître la performance économique collective, faire émerger des projets structurants et animer les acteurs,

- favoriser l'entrepreneuriat solidaire et le développement d'affaires de ces entreprises : créer des emplois et des activités génératrices de revenus, favoriser l'innovation et le développement d'affaires en répondant à la demande socialement responsable des donneurs d'ordre du territoire.

III - Compte rendu des actions soutenues en 2016

1° - La promotion de l'économie sociale et solidaire : Locaux Motiv'

Par délibération n° 2016-1424 du 19 septembre 2016, le Conseil de la Métropole a attribué un montant de subventions de 19 400 €, au profit de l'association Locaux Motiv' pour son programme d'actions 2016 de promotion de l'économie sociale et solidaire à l'échelle de la Métropole.

a) - Le projet associatif et ses objectifs

Locaux Motiv' est une association qui rassemble, au sein du quartier de la Guillotière à Lyon, des structures aux statuts multiples (associations, sociétés coopératives de production (SCOP), entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL), coopératives d'activités, indépendants, etc. dont les champs d'activité s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire (ESS).

À travers l'animation d'un tiers lieu, membre de la charte du coworking Grand Lyon Métropole, l'association Locaux Motiv' soutient l'émergence, la mise en œuvre et le développement de projets ESS. Locaux Motiv' est à la fois :

- un lieu ressource : mise à disposition de ressources (espaces de travail, outils, ressources numériques, documentation, veille thématique, recyclerie, etc.), partage d'expériences et de services (pôle reprographie, salles de réunion et formation, laboratoire photo, etc.), espaces de coworking, bureau nomade,

- un lieu collaboratif : différents temps formels et informels de découverte des métiers et des pratiques, apéritifs découverte, temps de formation sur des thématiques spécifiques,

- un lieu d'échanges : plate-forme collaborative, bénévolat, animations autour de thématiques portées par les adhérents,

- un lieu d'accompagnement : incubateur/facilitateur de projets par la mise à disposition d'une boîte à outils à destination de ses membres et du public.

L'association anime depuis 2014 www.rhone-solidaires.org, devenue en 2017 www.lyonmétropole-solidaire.org, plateforme web participative permettant la promotion de l'ESS auprès du grand public. Les objectifs que s'est fixée l'association sont :

- d'augmenter la fréquentation du site,
- d'animer un réseau d'acteurs de l'ESS sur le territoire métropolitain en développant le sentiment d'appartenance,
- d'accompagner les utilisateurs sur la plateforme en ligne pour faciliter leur contribution,
- d'organiser des séances de production collectives thématiques visant à la mise en ligne de contenus en lien avec les axes stratégiques des territoires de la Métropole,
- recenser les structures existantes du territoire pour alimenter l'annuaire en ligne,
- participer et organiser des évènements de promotion à l'échelle de la Métropole.

Au-delà de participer à l'animation de l'écosystème, la plateforme www.lyonmétropole-solidaire.org constitue un centre de ressources de l'économie sociale et solidaire pour le territoire métropolitain.

b) - Bilan des actions 2016

Les contributions en ligne sont en augmentation constante depuis 2014. Globalement, elles progressent de 23 % sur un an pour atteindre 2 700 articles publiés en 2016. Le nombre de visiteurs suit la même tendance avec 6 916 visiteurs en moyenne par mois, soit près de 83 000 visiteurs par an. 3 231 personnes sont abonnées aux 7 newsletters annuelles.

2° - L'innovation sociale et le développement d'affaires : CRESS, MIETE, ANCIELA

Par délibération n° 2016-1536 du 10 novembre 2016, le Conseil de la Métropole a attribué un montant total de subventions de 75 000 €, au profit des structures de l'innovation sociale et du développement d'affaires, pour leur programme d'actions 2016 à l'échelle de la Métropole.

a) - La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne Rhône-Alpes

Le projet associatif et ses objectifs

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne Rhône-Alpes (CRESS AURA) est une association reconnue d'utilité publique dont le rôle a été renforcé par la loi de 2014. Constituée des

entreprises de l'ESS et des organisations professionnelles régionales, la CRESS AURA assure, au plan régional, une mission générale de promotion et de développement de l'ESS, à travers 4 grandes missions :

- la représentation, auprès des pouvoirs publics, des intérêts de l'ESS,
- l'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises,
- l'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises,
- la contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'ESS.

Le soutien de la Métropole à la CRESS AURA, en cohérence avec la stratégie ESS de la Métropole porte sur l'offre de services développée par la CRESS AURA pour les collectivités :

- accompagner les coopérations et mutualisations autour de projets structurants sur les filières identifiées dans la stratégie métropolitaine de développement de l'ESS,
- l'accompagnement individuel de projets d'innovation sociale et la participation aux instances de gouvernance locale et régionale en tant que référent de la thématique,
- rendre effectives les coopérations entre acteurs pour répondre aux besoins des donneurs d'ordre publics et privés dans leur démarche d'achats responsables,
- participer à l'organisation d'événements de promotion ou de communication.

Bilan des actions réalisées en 2016

- Coopérations et mutualisations : Le pôle innovation dans le secteur de la petite enfance et parentalité

La CRESS a accompagné la création de l'association "Le pôle", réunissant un collectif d'acteurs pour le développement d'un lieu ressource de la petite enfance et de la parentalité à Villeurbanne dans le cadre d'un partenariat public-privé. Les services de la petite enfance de la Métropole et de la Ville ont été associés à la dynamique pour une ouverture prévue fin 2018.

- Accompagnement de projets individuels d'innovation sociale

Dans le cadre du réseau régional de développement de projets innovants, la CRESS est référente sur la thématique innovation sociale. 27 entreprises ayant un projet d'innovation ont été rencontrées et 9 d'entre-elles ont fait l'objet d'un accompagnement renforcé. Le chargé de mission de la CRESS AURA apporte un accompagnement par l'accès à des prestations de conseil, de formation, d'expertise de haut niveau et des financements spécifiques ainsi qu'un accompagnement dans la conduite du changement.

- Achats responsables et développement d'affaires

Afin de faciliter le recours aux achats responsables dans les marchés publics, la CRESS AURA a réalisé, en partenariat avec les services achats de la Métropole, un recensement de l'offre des structures d'insertion par l'activité économique. Le document de synthèse permettra de faciliter le sourcing des acheteurs, notamment, dans la mise en place de clauses d'insertion.

Le 5 décembre 2016, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), la Ville de Lyon et la Métropole, la CRESS AURA a participé à l'organisation d'une rencontre d'affaires type "ESSpresso". Prenant la forme d'un salon d'affaires avec une qualification en amont de la demande et de l'offre via une plateforme de mise en relation, cet événement a rassemblé une cinquantaine d'entreprises et a permis la réalisation de plus de 140 rendez-vous qualifiés. 91 % des participants se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits à l'issue de l'événement. 3 mois après la manifestation, des premiers contrats ont été signés, notamment, avec la Maison de la danse sur de la mise à disposition de personnel en insertion lors d'événements.

- Événements

La CRESS AURA a participé à l'organisation des trophées de l'ESS qui a réuni près de 150 participants et a permis de récompenser 5 entreprises innovantes sur le territoire. Cette manifestation a donné lieu à la diffusion d'un numéro spécial ESS dans MAG2Lyon.

La structure a également organisé une matinale sur l'achat responsable et participé, dans le cadre de Pacte PME, à sensibiliser les entreprises à la thématique.

b) - La Maison des initiatives de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE)

Le projet associatif

Créée en 2011, l'association MIETE accompagne la création et le développement chaque année d'une vingtaine d'associations employeuses développant des initiatives d'innovation sociale.

Elle propose aux porteurs de projets, la mise à disposition d'espaces de travail ("pépinière" de 16 postes de travail), des conseils et un accompagnement à la structuration du projet (rédaction de statuts, gouvernance, formation, modèles économiques, etc.), la mise en relation avec d'autres structures dans le cadre de partage d'expériences.

Elle constitue pour les associations adhérentes un pôle de ressources, et développe des outils pour favoriser l'engagement associatif, et la valorisation des compétences du bénévolat.

Bilan des actions réalisées

2016 marque le changement d'échelle de la structure notamment grâce au soutien de la Métropole et des collectivités locales qui ont permis d'accélérer le développement du projet dans leurs nouveaux locaux.

Fin 2016, la MIETE rassemble 50 associations adhérentes (+ 25 % en un an) ce qui représente plus de 4 000 personnes. Au-delà des permanents de la MIETE, les 35 associations employeuses membres représentent plus de 50 emplois dont 10 nouveaux en 2016 en phase de consolidation.

L'association a poursuivi le développement de son offre de services auprès des adhérents et porteurs de projets. La MIETE a été récompensée par le prix coup de cœur RSE de l'organisme FORCE ainsi que le trophée de France bénévolat pour son action de valorisation des compétences vers l'emploi et l'insertion professionnelle pour les personnes les plus éloignées. La MIETE a également obtenu de l'État, l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) qui permet la reconnaissance de l'utilité sociale de ses activités et ouvre droit à une réduction fiscale pour les entreprises et les particuliers soumis à l'impôt sur la fortune (ISF).

Le pôle accompagnement a permis la structuration de 19 projets à l'échelle de la Métropole (Lyon, Villeurbanne, Caluire et Cuire, Oullins, Rillieux la Pape) dans l'entrepreneuriat culturel, l'artisanat, l'éducation, le sport et la participation citoyenne. Les nouveaux locaux de la Perralière ont permis de diversifier le type de projets accompagnés grâce à la mise à disposition de salles équipées, d'un atelier et d'espaces permettant de tester les projets. L'offre d'accompagnement s'est structurée autour d'une conciergerie associative mobilisant des permanents de l'association, des bénévoles mais aussi des entreprises en résidence dans l'espace collaboratif.

c) - ANCIELA

Le projet associatif

Anciela est une association née à Lyon en 2015. Elle a pour ambition de susciter et d'accompagner les engagements citoyens (dans des associations et initiatives du territoire de la Métropole) et les initiatives citoyennes en faveur d'une société écologique et solidaire.

Anciela poursuit ces 2 ambitions au travers de 2 démarches :

- la démarche "Envie d'agir" qui permet de susciter et d'accompagner les engagements citoyens, au travers de différents outils : guide "Agir à Lyon", site "Agir à Lyon", événements, permanences, animation dans la rue, etc.,
- la pépinière d'initiatives citoyennes qui permet d'accompagner celles et ceux qui ont des idées d'actions qu'ils souhaitent mener en faveur d'une société écologique et solidaire.

Bilan des actions réalisées

Depuis 2 ans, la pépinière accompagne gratuitement, sans sélection, dans la globalité de leur action, toutes les personnes de la Métropole qui ont une idée d'action (associative, citoyenne, entreprise sociale et solidaire, etc.).

La pépinière propose un accompagnement global, qui couvre tous les enjeux que rencontre un porteur (statuts, posture, modèle éco, communication, etc.) qui s'adapte à chaque porteur, à la fois dans la durée (il n'y a pas de temporalité prédéfinie) et dans la flexibilité (il n'y a pas de programme défini).

Anciela a accompagné 250 initiatives depuis sa création. Ces initiatives sont d'une grande diversité : épiceries zéro-déchets, Food truck bio, mouvement de citoyens sur le tri, habitat intergénérationnel, association

de solidarité avec les réfugiés, ressourcerie BTP, objethèque, bricothèque, agriculture urbaine, etc. Actuellement, Anciela reçoit 4 à 5 nouvelles demandes d'accompagnement chaque semaine.

IV - Programmes d'actions 2017 et plans de financement prévisionnels

1° - Locaux Motiv'

L'association se donne comme objectif de poursuivre la dynamique de mobilisation des structures de l'ESS à travers la plateforme mais aussi, par la poursuite du travail de structuration, à l'échelle de la Métropole, des acteurs de la promotion.

L'association participera également à la refonte de la plateforme régionale qui devra aboutir à rendre encore plus visible l'outil métropolitain de promotion et d'animation.

Budget prévisionnel

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	10 250	Ville de Lyon	5 000
		Ville de Villeurbanne	1 500
services extérieurs	3 350	Ville de Vaulx en Velin	1 000
charges de personnel	13 300	Métropole de Lyon	19 400
Total	**26 900**	**Total**	**26 900**

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 19 400 € au profit de l'association Locaux Motiv' pour son action en 2017 en faveur de la promotion de l'ESS (montant identique à 2016).

2° - La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne Rhône-Alpes

La CRESS AURA poursuivra les actions entreprises en 2016.

Elle renforcera son accompagnement auprès des structures pour favoriser les groupements d'entreprises pour répondre de manière collective à des marchés publics ou privés.

Elle réalisera par ailleurs des notes d'opportunités sur des filières à enjeux pour les acteurs de l'ESS (PERSPECTIVESS). Les thèmes pressentis sont ceux de l'économie circulaire, du numérique, des circuits courts ou encore de la Sylver économie.

La CRESS AURA participera à l'essaimage des ESSpresso sur le territoire et à l'organisation d'événements de promotion de l'ESS.

Budget prévisionnel

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges directes	43 000	Direccte	68 500
charges de structures	59 919	Région Auvergne Rhône-Alpes	156 300
fonctions support	36 017	Ville de Lyon	3 000
charges de personnel	118 864	Métropole de Lyon	30 000
Total	**257 800**	**Total**	**257 800**

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 30 000 € au profit de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne Rhône-Alpes pour son action en 2017 en faveur de l'innovation sociale et l'entrepreneuriat solidaire (montant identique à 2016).

3° - La Maison des initiatives de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE)

La MIETE poursuivra en 2017 le développement de son projet associatif en structurant l'offre d'incubation de projet, en lien avec les autres acteurs du territoire.

Elle rendra visibles ses critères d'éligibilité dans le cadre du processus de sélection qu'elle sera amené à développer.

La MIETE souhaite également se rapprocher des acteurs de la charte du coworking métropolitaine et renforcer ses partenariats avec les structures d'insertion et du handicap pour poursuivre ses actions de valorisation des compétences du bénévolat.

Budget prévisionnel

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	14 331	ventes produits finis	40 200
services extérieurs	21 983	État	15 733
charges de personnel	35 801	Ville de Villeurbanne	12 500
		Métropole de Lyon	5 000
charges exceptionnelles	10 268	cotisations	8 950
Total	**82 383**	**Total**	**82 383**

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € au profit de la Maison des initiatives de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE) pour son action en 2017 en faveur de l'innovation sociale et l'entrepreneuriat solidaire (montant identique à 2016).

4° - ANCIELA

Anciela pousuivra la structuration de son programme d'accompagnement de projets citoyens et produira des indicateurs pour mesurer l'impact des activités développées, notamment en termes d'emploi.

L'association poursuivra le développement de ses partenariats avec les structures d'accompagnement de projet en économie sociale et solidaire pour favoriser les complémentarités avec les autres dispositifs existants.

Budget prévisionnel

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	47 900	ventes produits finis	46 500
services extérieurs	52 536	subventions publiques	183 703
charges de personnel	137 716	Métropole de Lyon	5 000
		aides à l'emploi et service civique	14 560
loyer	56 200	dons et mécénat	44 039
charges exceptionnelles	250	cotisations	800
Total	**294 602**	**Total**	**294 602**

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € au profit de l'association ANCIELA pour son action en 2017 en faveur de l'innovation sociale et l'entrepreneuriat solidaire.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer un montant total de subvention de 59 400 €, au profit de ces différentes structures intervenant en matière de promotion et d'innovation sociale ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des dispositifs de promotion et d'innovation sociale pour l'année 2017, pour un montant total de 59 400 €, réparti comme suit :

- Locaux Motiv' : 19 400 €,

- La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) : 30 000 €,

- La Maison des initiatives de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE) : 5 000 €,

- ANCIELA : 5 000 €.

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Locaux Motiv', la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, l'association la Maison des initiatives de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE) et l'association ANCIELA, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - fonction 65 - compte 6574 - opération n° 0P36O5169.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.